

Amphion - Evian par les bords du lac, c'est pour bientôt

Faire respecter la servitude de marchepied entre Maxima et Pré Curieux, tel est l'objectif de l'association "Le lac pour tous", mais aussi de la mairie.



Gaston Lacroix et les membres de l'association ont défini un plan d'action concernant l'accès en bord de lac, entre Maxima et Pré Curieux.

PUBLIER

L'association "Le lac pour tous" continue son action pour que les bords du Léman soient conformes à la loi qui définit une servitude dite « de marchepied » de 3,25 m en bordure de lac domanial ou de cours d'eau. Cette dernière oblige propriétaires et locataires à laisser ces 3,25 m à l'usage du gestionnaire du cours d'eau ou du lac, des pêcheurs et des piétons. Tout arbre ou clôture ne peut être

qu'à une distance supérieure.

Mise en place d'un plan d'action

Gaston Lacroix, maire de Publier, a rencontré récemment l'association en mairie pour définir un plan d'action afin de libérer cette servitude de marchepied entre Maxima et Pré Curieux. « Au mois de février, explique le maire, j'ai fait le parcours avec l'association. Il y a quatre endroits physiquement problématiques. Autrement, il y a des propriétés qui sont fermées par des portails qu'on peut ouvrir et d'autres qui sont praticables, mais il

faut que les propriétaires autorisent le passage. Le problème, c'est que certaines maisons sont construites depuis des années. Il faut y aller avec diplomatie. Eviter les conflits, comme par exemple passer dans une propriété entre les personnes dans leur transat en leur disant qu'on est chez nous... »

La première action devrait être un courrier conjoint de la mairie et de la Direction départementale des territoires (DDT) invitant chaque propriétaire à donner volontairement son autorisation à l'application de la loi, à l'occasion

d'un rendez-vous.

Pour Gaston Lacroix, « ce sera un premier pas auquel on espère un retour. Si ça "coince", on passera à l'étape suivante qui pourra être plus judiciaire ». Le maire reconnaît qu'il y a « quelques réels problèmes de légalité, comme cette parcelle cadastrée dans le lac parce que les propriétaires avaient creusé pour se faire un port. Mais rien n'est insurmontable. Depuis une quinzaine d'années, la partie ouest qui n'avait aucun accès au lac depuis l'Hôtel de la plage jusqu'au delta de la Dranse, a été déprévisée »

DIDIER DUTRUEL